

Un référendum sur l'immigration... pour quoi faire ?

Par [Laurent de Boissieu](#), le 28/9/2021 à 06h42

Du regroupement familial aux mineurs étrangers isolés, la volonté de Marine Le Pen d'en appeler directement aux Français a fait des émules à droite. En ligne de mire, les grandes Conventions internationales.



Marine Le Pen présentera, mardi 28 septembre, son projet de référendum relatif à l'immigration. Si la candidate à l'élection présidentielle porte cette idée depuis septembre 2019, elle tient à réaffirmer son antériorité sur cette proposition désormais reprise par tous les présidentiables de droite. **Xavier Bertrand** a été le premier à la reprendre, dès décembre 2020. Depuis, tous lui ont emboîté le pas, de Michel Barnier à Éric Ciotti. « *Cette volonté exprimée directement par le peuple donnera à ce texte une légitimité que nul ne pourra contester, ni les groupes de pression, ni les autorités prétendument morales* », a plaidé Marine Le Pen en juillet, dans son discours au congrès du RN.

→ ENQUÊTE. Migrants, que pèse vraiment la parole du pape François ?

Comme l'extrême droite, la droite met en avant la question de la légitimité. Elle insiste sur la volonté de contourner les juges, au niveau français comme européen. Dans une tribune publiée par *Le Figaro* en juillet, Michel Barnier a été le plus explicite. L'ancien commissaire européen défend l'idée d'un « *moratoire* » de trois à cinq ans sur l'immigration.

Les Républicains se dotent d'un projet avant d'avoir un candidat

« *Je propose que nous garantissions le moratoire en créant un bouclier constitutionnel, détaille-t-il. Une loi constitutionnelle garantira que les dispositions prises durant ce moratoire ne pourront être écartées par une juridiction française au motif des engagements internationaux de la France. »*

La même idée est présente chez Xavier Bertrand : « *Ce que le peuple dit haut et fort s'imposera à tout le monde, aux juges français et européens, aux bien-pensants* », a-t-il argumenté lors des journées parlementaires des députés LR, le 10 septembre.

La question des quotas d'immigration

Au-delà du principe du référendum, l'objet varie d'un candidat à l'autre. Pour Michel Barnier, il ne s'agit que de permettre une pause de toute immigration, en attendant de « *prendre le temps de reconstruire un consensus national* ». Pour Xavier Bertrand et Valérie Pécresse, le but principal est d'inscrire dans la Constitution le principe de quotas d'immigration légale, qui seraient votés tous les ans par le Parlement.

→ À LIRE. Immigration et démographie : le serpent de mer du « grand remplacement » refait surface

« *En 2008, Nicolas Sarkozy avait saisi Pierre Mazeaud d'un rapport sur une révision de la Constitution permettant d'instaurer des quotas d'immigration*, rappelle Serge Slama, professeur de droit public à l'université Grenoble-Alpes. *La conclusion, c'est que tout dépend du type d'immigration.* » Ce serait envisageable pour les immigrations économique (12 % des admissions au séjour en 2020) et étudiante (33 %). Mais la première « *est déjà très basse et correspond au besoin des entreprises françaises* », tandis que la seconde « *est circulaire, avec des entrées et des sorties* », insiste Serge Slama.

Sortir de traités internationaux

Ce serait en revanche inenvisageable, en l'état actuel des engagements internationaux de la France, pour l'immigration familiale (34 %) et les migrations humanitaires (14 %). Celles-ci correspondant en effet à des droits fondamentaux garantis par les Conventions de Genève, la Convention européenne des droits de l'homme ou la Convention internationale des droits de l'enfant.

Jan Plamper : « L'Allemagne est un pays de migrants »

C'est précisément pour sortir de cette impasse qu'Éric Ciotti et Marine Le Pen envisagent pour leur référendum plusieurs questions concrètes : « *Oui ou non pour le droit du sol ? Oui ou non pour le regroupement familial ?* », avait précisé la candidate d'extrême droite. « *L'immigration familiale, c'est surtout des familles de Français, en particulier des conjoints, et non du regroupement familial d'étrangers* », nuance Serge Slama.

Valérie Pécresse, elle, s'inquiète d'un autre type d'immigration : « *Les mineurs isolés sans papiers et délinquants sont protégés par la Cour européenne des droits de l'homme, on ne peut pas les renvoyer chez eux* », assume carrément la présidente du conseil régional d'Île-de-France. Serge Slama, lui, relativise : « *Vouloir s'extraire d'une façon ou d'une autre des grandes Conventions internationales relève du discours politique, mais n'aboutit juridiquement jamais. Même la Russie ou la Turquie y ont renoncé.* »

Laurent de Boissieu